



Numéro de publication: **0 588 163 A1**

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt: **93114047.9**

Int. Cl.⁵: **D06F 79/02**

Date de dépôt: **02.09.93**

Priorité: **16.09.92 FR 9211058**

Date de publication de la demande:
23.03.94 Bulletin 94/12

Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB IT LI

Demandeur: **MOULINEX S.A.**
11, rue Jules-Ferry
F-93170 Bagnolet(FR)

Inventeur: **Fourny, Jacky René Paul**
Moulinex S.A.,

25 Avenue Jean Mantelet,
B.P. 69
F-61002 Alencon Cédex(FR)
Inventeur: **Guillot, Gérard Louis Henri**
Moulinex S.A.,
25 Avenue Jean Mantelet,
B.P. 69
F-61002 Alencon Cédex(FR)

Mandataire: **May, Hans Ulrich, Dr. et al**
Patentanwalt Dr.H.U.May,
Thierschstrasse 27
D-80538 München (DE)

Socle de repos pour fer à repasser.

Socle (1) de repos pour fer à repasser (5) et comprenant un boîtier (2) destiné à reposer sur un plan de travail (3) et renfermant un réservoir d'eau (4) pour l'alimentation dudit fer (5) au moyen d'une conduite souple (6), ainsi qu'une surface supérieure (7) de repos pour le fer (5) et garnie de plots isolants (8),

Selon l'invention, le socle (1) comporte des moyens

de positionnement destinés à maintenir ladite surface (7) de repos soit dans une position pratiquement parallèle au plan de travail (3), soit dans une position inclinée par rapport au plan de travail (3).

L'invention se rapporte notamment aux ensembles de repassage à usage ménager ou professionnel.

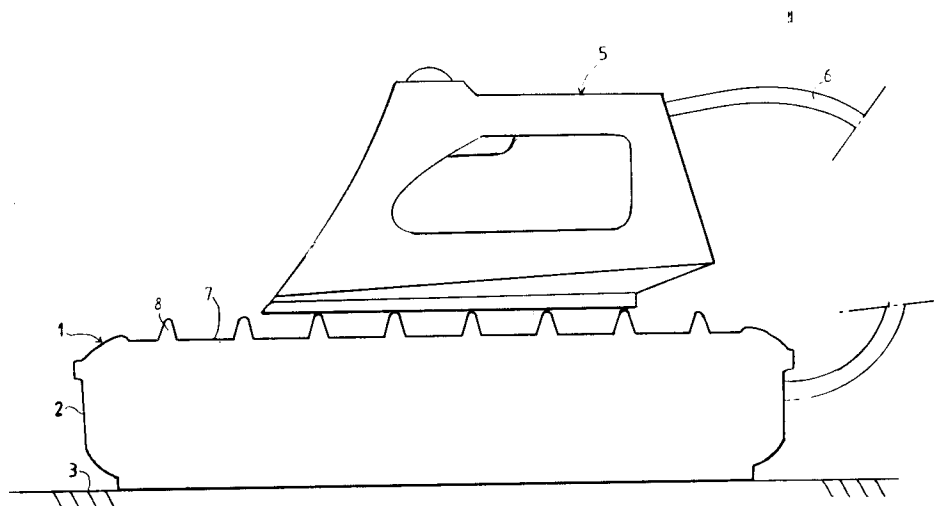


fig. 1

La présente invention concerne un socle de repos pour fer à repasser comprenant un boîtier destiné à reposer sur un plan de travail et renfermant un réservoir d'eau pour l'alimentation dudit fer au moyen d'une conduite souple, ainsi qu'une surface supérieure de réception du fer garnie de plots isolants.

Dans les ensembles de repassage connus comprenant un fer et un socle de repos, la surface de réception pour le fer est généralement horizontale ou légèrement inclinée pour offrir à l'utilisateur un choix de la préhension du fer. Dans ces réalisations, cependant, l'inclinaison de la surface d'appui et le positionnement du socle sont imposés, ce qui peut-être une gêne lorsqu'il existe différents utilisateurs pour un même ensemble de repassage.

L'invention a notamment pour but de supprimer cet inconvénient.

Selon l'invention, le socle comporte des moyens de positionnement destinés à maintenir la surface de repos, soit dans une position pratiquement parallèle au plan de travail, soit dans une position inclinée par rapport au plan de travail.

Selon une réalisation particulièrement avantageuse, les moyens de positionnement autorisent également la suspension du socle à la table de repassage lorsque l'utilisateur désire ne pas poser le fer sur le socle. Grâce à l'invention, l'utilisateur peut choisir la position de la surface de repos pour le fer qui correspond le mieux à ses habitudes.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs de la description qui va suivre d'un mode particulier de réalisation pris à titre d'exemple non limitatif illustré aux dessins annexés dans lesquels :

La figure 1 représente en élévation une vue d'ensemble d'un fer reposant sur un socle selon l'invention ; la figure 2 est une vue en coupe verticale et à échelle agrandie du socle de repos pour fer à repasser, dans une position parallèle au plan de travail ; la figure 3 est une coupe verticale partielle à échelle agrandie du socle de repos pour fer à repasser dans une position inclinée par rapport au plan de travail.

La figure 1 illustre un socle 1 de repos pour fer à repasser 5 comprenant un boîtier 2 qui est destiné à reposer sur un plan de travail 3, et qui comporte une surface supérieure 7 de repos pour le fer 5 et garnie de plots isolants 8. Comme représenté sur la figure 2, ce boîtier 2 renferme un réservoir d'eau 4 pour l'alimentation du fer et comprend une cassette de déminéralisation 9, un système de verrouillage 10 de la cassette 9, ainsi qu'un moteur électrique 11 actionnant une pompe à eau 12 destinée à alimenter le fer au moyen d'une conduite souple non représentée sur cette figure. Selon l'invention, le socle 1 comporte des moyens de positionnement destinés à maintenir la

surface de repos 7, soit dans une position pratiquement parallèle au plan de travail 3 (fig. 2 et 3), soit une position inclinée par rapport à ce plan 3 (fig. 1).

Dans une réalisation particulièrement économique, conformément à la figure 3, la position inclinée de la surface de repos 7 est une position déterminée par le constructeur. Bien entendu, on conçoit que la position inclinée pourrait être ajustée angulairement au moyen de tout dispositif de réglage connu en soi. De même, selon cette réalisation particulière, le socle 1 et la surface de repos 7 du fer forment un seul bloc qui est, soit posé horizontalement sur sa base, soit incliné dans son ensemble par des moyens de positionnement. Ces moyens de positionnement comprennent un organe 13 formant pied agencé dans la région inférieure du boîtier 2 et susceptible d'occuper au moins deux positions : une position escamotée pour laquelle la surface de repos 7 occupe sa position parallèle au plan de travail 3 (fig. 2), soit une position saillante pour laquelle la surface de repos occupe une position inclinée par rapport au plan de travail 3 (fig. 3). Effectivement et comme cela apparaît notamment sur la figure 2 et 3, la région inférieure du boîtier 2 comprend un logement 14 destiné à recevoir l'organe formant pied 13 dans une position escamotée. L'organe formant pied 13 est monté pivotant dans le boîtier 2 en l'une 21 de ses extrémités autour d'un axe 15 parallèle à la surface de repos 7.

Par ailleurs, le logement 14 de l'organe formant pied 13 comporte une glissière 16 et ledit pied 13 comprend au moins un pivot 17 agencé selon l'axe de pivotement 15 et monté coulissant dans ladite glissière 16 de manière à faire passer le pied 13 de sa position escamotée à sa position saillante. Avantagusement, on pourra se limiter à un seul pivot 17 dont les extrémités dépassent de part et d'autre de l'organe faisant pied 13 et coulisent dans des guides 18 de la glissière 16.

Ainsi, pour faire passer l'organe formant pied 13 de sa position escamotée (fig. 2) à sa position saillante (fig. 3), on lui fait effectuer d'abord une translation vers l'extérieur du boîtier 2 suivant les guides 18 de la glissière 16, puis un pivotement vers le bas autour de l'axe 15.

Les moyens de positionnement comprennent un dispositif de maintien en position saillante comportant, dans le boîtier 2, une chambre 19 débouchant dans la région supérieure du logement 14, et dans la glissière 16 un décrochement 20 dirigé vers le haut de sorte qu'en position saillante, le pivot 17 vienne dans le décrochement 20 et l'extrémité 21 de l'organe formant pied 13, comportant en outre un doigt 22, vienne s'emboîter dans la chambre 19. En la position saillante illustrée sur la figure 3, on comprend que le doigt 22 contribue au main-

tien de l'extrémité 21 du pied 13 en venant s'arc-bouter contre la paroi interne de la chambre 19. Le doigt 22 intervient également dans le verrouillage du pied 13 dans sa position escamotée, en venant se loger dans un évidement 23 du boîtier 2 de manière à réaliser un ajustement étroit entre le pivot 17 et cet évidement.

L'organe formant pied 13 comporte en outre en son extrémité libre, un crochet 24 destiné à permettre la suspension du socle 1 à un support lorsque le pied 13 occupe une position dite intermédiaire (non représentée). En effet, en faisant effectuer à l'organe formant pied 13 une simple translation selon les guides 18 de la glissière 16, son extrémité libre fait saillie latéralement du boîtier, et l'utilisateur peut, s'il souhaite ne pas poser le fer sur le socle 1, accrocher ce dernier à la table de repassage au moyen du crochet 24 en libérant ainsi toute la surface de la table à repasser.

L'organe formant pied comporte également une poignée 25 destinée à faciliter la préhension du socle et la manipulation du pied 13. Ainsi, grâce à l'invention, l'utilisateur peut choisir la position de la surface de repos pour le fer qui lui convient le mieux.

Revendications

1. Socle (1) de repos pour fer à repasser (5) et comprenant un boîtier (2) destiné à reposer sur un plan de travail (3) et renfermant un réservoir d'eau (4) pour l'alimentation dudit fer (5) au moyen d'une conduite souple (6), ainsi qu'une surface supérieure (7) de repos pour le fer (5) et garnie de plots isolants (8),
caractérisé en ce que le socle (1) comporte des moyens de positionnement destinés à maintenir ladite surface (7) de repos soit dans une position pratiquement parallèle au plan de travail (3), soit dans une position inclinée par rapport au plan de travail (3).
2. Socle de repos pour fer à repasser selon la revendication 1,
caractérisé en ce que les moyens de positionnement comprennent un organe formant pied (13) agencé dans la région inférieure du boîtier et susceptible d'occuper au moins deux positions, soit une position escamotée pour laquelle la surface de repos (7) occupe sa position parallèle au plan de travail (3), soit une position saillante pour laquelle la surface de repos (7) occupe sa position inclinée.
3. Socle de repos pour fer à repasser selon la revendication 2,
caractérisé en ce que la région inférieure du boîtier (2) comprend un logement (14) destiné

à recevoir l'organe formant pied dans sa position escamotée.

4. Socle de repos pour fer à repasser selon la revendication 2 ou 3,
caractérisé en ce que l'organe formant pied (13) est monté pivotant dans le boîtier (2) en une de ses extrémités autour d'un axe (15) parallèle à la surface de repos (7), et comporte un dispositif de maintien en position saillante.
5. Socle de repos pour fer à repasser selon la revendication 3,
caractérisé en ce que le logement (14) de l'organe formant pied (13) comporte une glissière (16) et ledit organe formant pied (13) comporte au moins un pivot (17) agencé selon l'axe (15) de pivotement et monté coulissant dans ladite glissière (16) de manière à faire passer ledit organe formant pied (13) de sa position escamotée à sa position saillante.
6. Socle de repos pour fer à repasser selon l'une quelconque des revendications 2 à 5,
caractérisé en ce que les moyens de positionnement comprennent un dispositif de maintien en position saillante comportant dans le boîtier (2) une chambre (19) débouchant dans la région supérieure du logement (14) du boîtier (2), et dans la glissière (16) un décrochement (20) dirigé vers le haut de sorte qu'en position saillante le pivot (17) vienne dans le décrochement (20) et l'extrémité de l'organe formant pied (13) vienne s'emboîter dans la chambre (19).
7. Socle de repos pour fer à repasser selon l'une quelconque des revendications 2 à 6,
caractérisé en ce que l'organe formant pied (13) comporte un crochet (24) destiné à permettre la suspension du socle (1) à un support lorsque le pied occupe une position dite intermédiaire.
8. Socle de repos pour fer à repasser selon la revendication 7,
caractérisé en ce que l'organe formant pied (13) comporte une poignée (25) destinée à faciliter la préhension du socle (1) et la manipulation de l'organe formant pied (13).

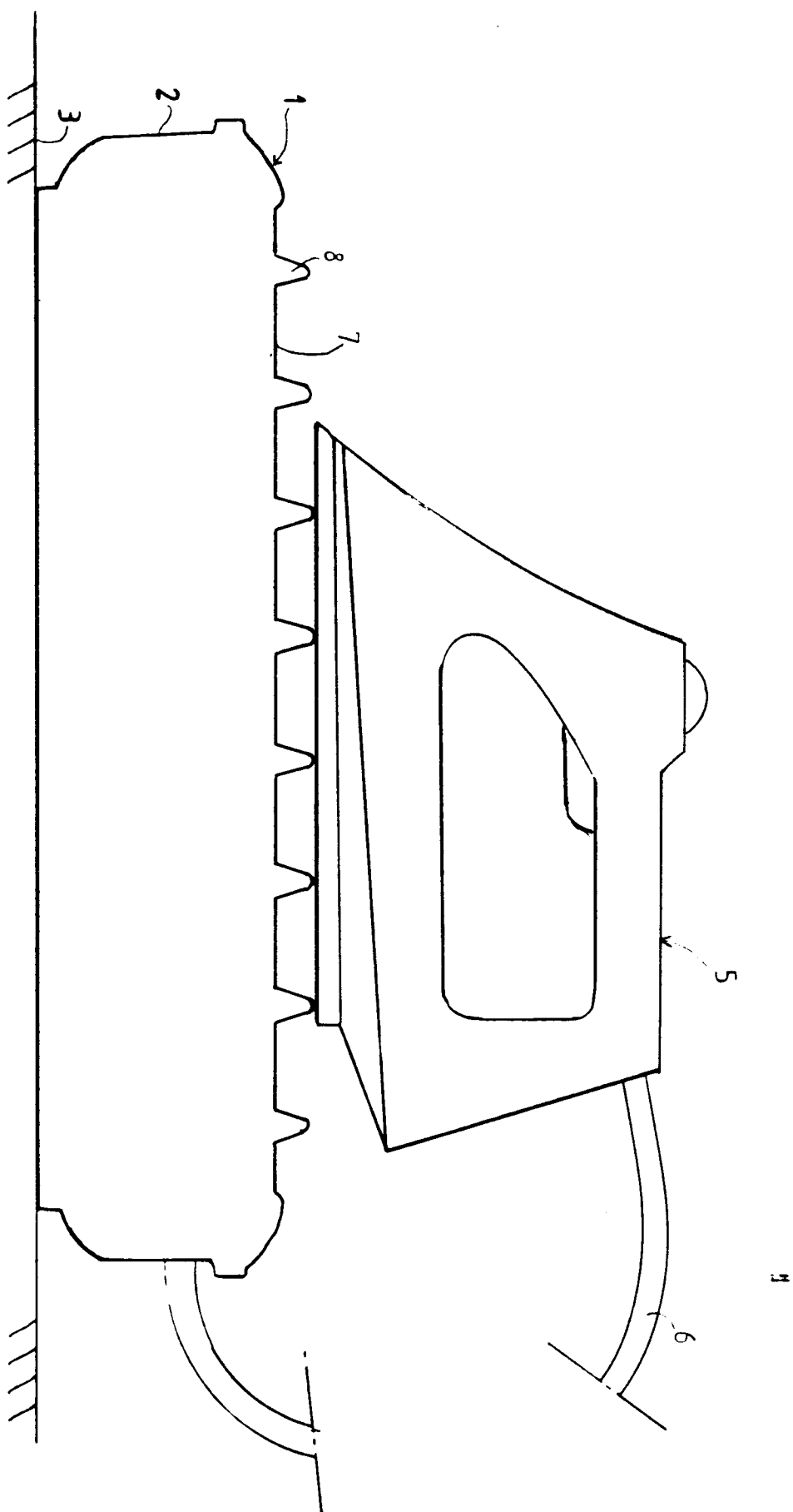


fig. 1

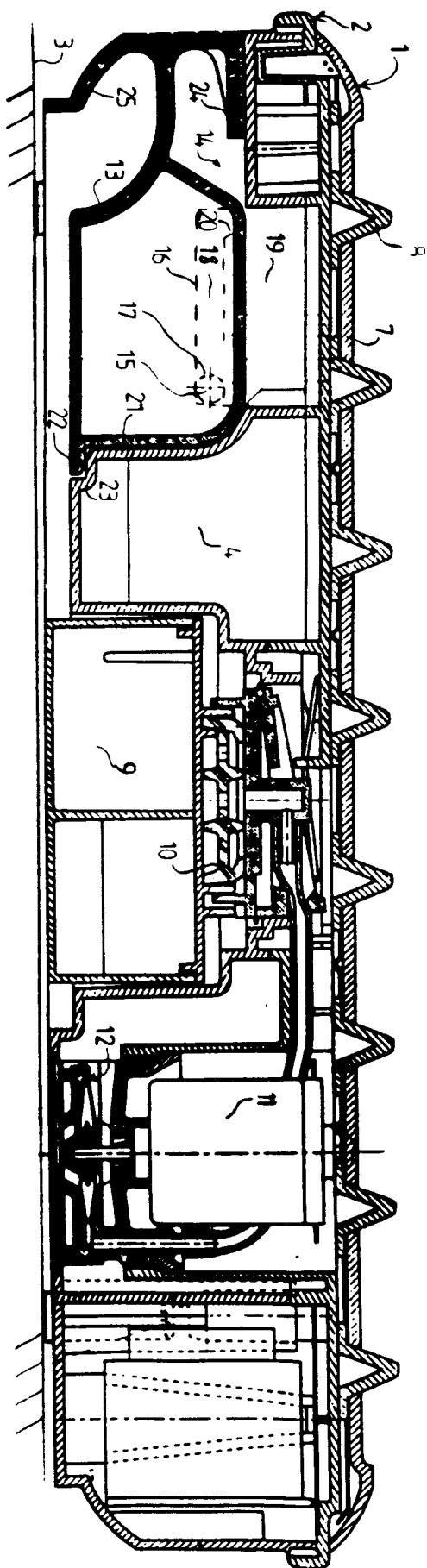


fig. 2

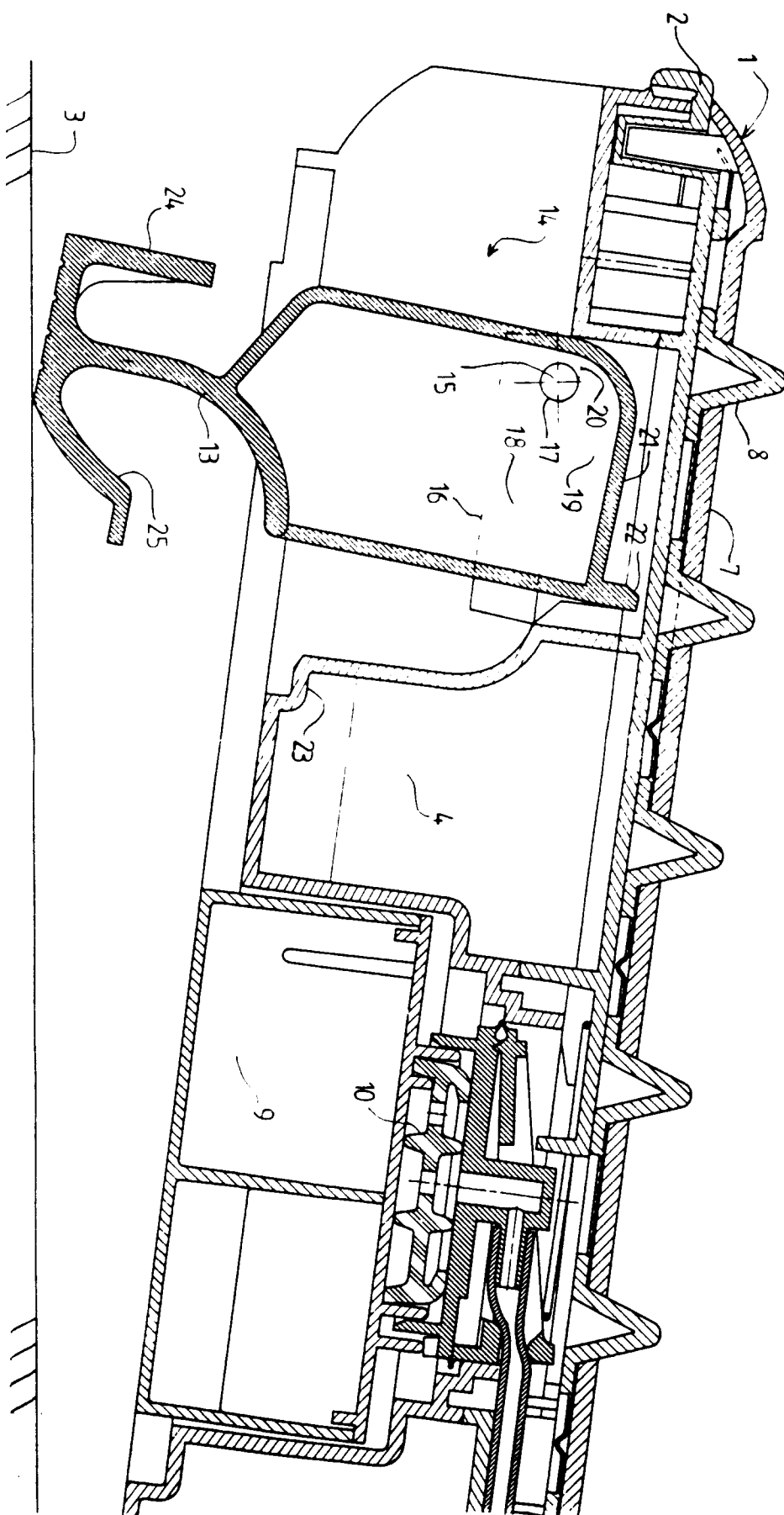


fig. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 93 11 4047

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
X	EP-A-0 493 765 (MATSUSHITA ELECTRIC INDUSTRIAL CO., LTD.) * colonne 6, ligne 9 - ligne 54; figures 6A, 6B *	1	D06F79/02
A	US-A-3 550 888 (LEHRMAN) * colonne 2, ligne 34 - ligne 52; figures 1-5 *	1,2,4	
P,A	DE-U-92 07 850 (FRZ METALLWARENFABRIK GMBH)		
A	FR-A-2 562 571 (CAVALI)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
			D06F
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		27 Décembre 1993	Van Gelder, P
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			